

*Date de dépôt: 2 mai 2007*

## **Rapport**

**de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 193 483 000 F en vue de la construction de la 5<sup>e</sup> étape du Centre médical universitaire (CMU)**

### **Rapport de M. Gabriel Barrillier**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Présidée avec beaucoup d'engagement par M. Alberto Velasco, la Commission des travaux a étudié avec soin et dans le détail cette très importante demande de crédit de construction lors des séances des 13, 20, 27 mars et 3 avril 2007. Ont participé et collaboré étroitement avec les commissaires : MM. le conseiller d'Etat Mark Muller, chef du DCTI, Jean-Bernard Haegler, directeur *ad interim* des bâtiments, DCTI, Dominik Meyer, directeur des constructions universitaires et hospitalières, DCTI. Ont également assisté la commission : MM. Gabriel Hauser, service des bâtiments, Jean-Marc Dubost, ingénieur concept énergétique, les architectes mandataires MM. Portier et De Planta. Qu'ils en soient toutes et tous remerciés, tout comme M. Félicien Mazzola, procès-verbaliste, attentif et précis.

### **I. Présentation du projet de loi**

La construction en six étapes du Centre médical universitaire (CMU) a fait l'objet d'un cahier d'étude voté le 10 janvier 1970 (PL 3439). La construction des quatre premières étapes a été réalisée successivement de 1973 à 1987. En 1981, un crédit d'étude est voté (PL 5262), puis un crédit de construction (PL 6252) portant sur la 5<sup>e</sup> étape et sur les travaux préparatoires de la 6<sup>e</sup> étape.

En 1989, le Département des travaux publics décidait, pour des questions budgétaires, de stopper le dossier. Le 19 octobre 2004, la Commission des travaux votait un crédit de 7 786 000 F pour l'étude et la construction de la 5<sup>e</sup> étape du CMU, décision confirmée par un vote du Grand Conseil en date du 21 janvier 2005.

Sur l'analyse des besoins, nous renvoyons à l'exposé détaillé des motifs déposé par le conseil d'Etat le 30 janvier 2007. Relevant que la construction des quatre premières étapes a répondu partiellement aux besoins de l'époque et a doté la communauté universitaire, en particulier la faculté de médecine, **d'un magnifique outil de travail**, malheureusement resté inachevé en raison des moyens financiers insuffisants de l'Etat de Genève.

Depuis lors, la construction du CMU est devenue urgente afin de permettre au canton de Genève d'offrir un instrument de recherche et d'enseignement performant et de concrétiser les engagements du canton en ce qui concerne le regroupement de l'Ecole romande de pharmacie (ERP) à Genève. Le rapport du Conseil d'Etat relève à juste titre qu'il devient non seulement naturel, mais plus encore hautement souhaitable de regrouper à proximité géographique des structures de recherches dans des domaines à ce point porteur d'avenir que la recherche biomédicale.

En résumé, la 5<sup>e</sup> étape du CMU doit permettre de financer plusieurs projets, soit :

- **transfert de l'Ecole romande de pharmacie (ERP)** qui concrétise le regroupement à Genève de la pharmacie entrée en vigueur en 2004, suite au vote favorable du canton de Vaud au regroupement de la pharmacie à Genève. L'objectif est double, à savoir l'enseignement (plus de 280 étudiants sans compter les autres doctorants) et une mission de recherches répartie en plusieurs laboratoires occupant 170 collaborateurs dont le budget est partagé pour l'essentiel entre le DIP et des fonds privés ;
- **transfert de la section de médecine dentaire (SMD)**. Notre pays doit augmenter le nombre de médecins-dentistes simplement pour permettre un renouvellement adéquat des praticiens. La SMD est la seule voie de formation pour l'ensemble de la Suisse romande. Là aussi, la mission de cette section se partage entre l'enseignement, la recherche et les services à la cité, soit le traitement d'un large éventail de patients (centre de conseil, consultations et prise en charge de patients adressés par les praticiens privés, urgences médico-dentaires, etc.) ;
- **animalerie**. Les rongeurs de laboratoires (souris en particulier) jouent un rôle de plus en plus important dans la recherche biomédicale. Les capacités d'hébergement des animaleries de la faculté sont aujourd'hui

totalemment dépassées, ce qui constitue un handicap extrêmement sévère pour les chercheurs de nombreux départements. Rappelons que les animaux sont utilisés par les chercheurs dans une grande diversité de domaines : neurosciences, métabolisme (diabète, obésité, etc.), développement (pancréas, gonades, système nerveux central, etc.), immunologie, cancérologie, dermatologie, cardiologie, maladies osseuses et infectieuses, etc. Le nombre de cages est passé de 2367 en 1992 à 4984 fin 2003. La ratification de la « Convention Européenne ETS 123 sur la protection des animaux vertébrés utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques » se répercutera sur la taille des cages et sur la densité autorisée d'animaux par cages, qui devrait être inférieure de 20% aux normes actuelles, d'où des besoins accrus en surface d'hébergement;

- **extension du parking du CMU.** Aujourd'hui, le parking « Lombard » comporte 780 places de parc, le parking provisoire du CMU, situé à l'emplacement des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étapes, possède 80 places de parc appelées à disparaître. La réalisation des aménagements de la place « Chaumette » diminuera également de 95 places l'offre du quartier, avec la venue de plus de 400 personnes supplémentaires au CMU que le CEVA ne parviendra pas à absorber totalement.

Fait important, la philosophie du développement durable a été intégrée à la méthode de travail tout au long de l'étude du projet. Les pôles environnement, économie et social sont présents partout. Pour ce dernier pôle, il est prévu de réserver une surface pour construire une crèche, répondant ainsi à la volonté politique marquée de valoriser le travail des femmes, avec la possibilité qu'il leur est ainsi offerte de poursuivre leur carrière professionnelle tout en ayant fondé une famille.

## II. Auditions

Les auditions se sont déroulées les 13, 20 et 27 mars 2007. Elles ont réuni, entre autres :

M<sup>me</sup> Anick de Ribaupierre, vice-rectrice de l'université, MM. Jean-Louis Carpentier, doyen de la faculté de médecine, Jean-Luc Veuthey, vice-doyen de la faculté des sciences, Urs Belser, médecine dentaire, Eric Arm, administrateur de la faculté de médecine, Gabriel Hauser, service des bâtiments, Jean-Marc Dubost, ingénieur concept énergétique, Dominik Meyer, directeur des constructions universitaires et hospitalières, DCTI et les architectes mandataires, MM. Portier et De Planta.

Les représentants de l'université rappellent qu'il s'agit d'un objet extrêmement important, planifié de longue date, et qui doit diminuer le déficit en superficie de l'université (environ 30 000 m<sup>2</sup> par rapport aux normes des universités). Cette extension répond également aux engagements pris vis-à-vis de Lausanne et de Neuchâtel et du regroupement de l'Ecole de pharmacie. Le regroupement de l'école de pharmacie à Genève est aussi souligné, puisque la convention entre les Conseils d'Etat des deux cantons date de novembre 2003. Il s'agit absolument de respecter cet engagement. Le rapprochement avec la faculté de médecine permettra de supprimer des doublons et de libérer des surfaces pour la faculté des sciences. La bibliothèque doit être aussi agrandie pour répondre à l'arrivée de 400 étudiants supplémentaires. En conclusion, les représentants de l'université relèvent que **la 5<sup>e</sup> étape du CMU est nécessaire pour rationaliser les structures et les budgets, offrir de bonnes conditions aux patients, soutenir la carrière académique des femmes, développer la recherche – créatrice d'emplois – et maintenir l'hôpital à la pointe de la recherche et de l'enseignement.**

#### *Réponses aux questions des commissaires (cf. annexe I) :*

Il n'est pas possible de trouver des synergies pour l'utilisation de l'animalerie en collaboration avec l'EPFL et l'UNIL (problèmes de transports et de disponibilité des sujets). Les synergies sont par contre très fortes entre la faculté des sciences et la faculté de médecine. Les surfaces libérées sont occupées par la faculté des sciences. L'augmentation attendue des étudiants provient de Suisse essentiellement (+ 17% par an). Les relations entre l'Institut dentaire et les praticiens du privé sont excellentes en matière de formation continue et coordination, sans qu'il y ait un sentiment de concurrence. La crèche est prévue pour remplacer des places actuellement "achetées" dans des crèches de Champel. Les coûts supplémentaires seront donc minimes. Les incidences de l'investissement permettront de créer 600 emplois et 100 de plus pour l'ISB, sans compter les emplois indirects. Le financement par des fonds privés concerne essentiellement les dépenses de recherches alors que pour les bâtiments, les pratiques en Europe sont différentes de celles des Etats-Unis où une chaire peut être offerte par des privés à une université. Cette pratique est interdite par l'UNIGE.

#### *Auditions des mandataires, séance du 20 mars 2007 :*

Les architectes rappellent que le projet est développé sous l'angle du développement durable. Un système de rétention sera mis en place et le bâtiment sera construit en matières recyclées. **Il nécessitera une 6<sup>e</sup> étape.** Il

s'agit d'optimiser les droits à bâtir. Le site est très bien desservi par les transports publics (CEVA, lignes 5 et 7, etc.). Le coût se répartira pour un tiers en matériaux et deux tiers en main-d'œuvre. Le parcours piétonnier sera renforcé.

La structure des façades a été choisie en fonction des coûts et de l'entretien sur cinquante ans. Le ScanE a été systématiquement associé au projet, vu que la lumière naturelle est la source principale du 3<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> étage. L'eau de pluie est récupérée et la consommation d'énergie sera actualisée au début du chantier et lors de la mise en service.

### *Réponses aux questions des commissaires :*

Des commissaires s'étonnent que la 5<sup>e</sup> étape s'élève seulement à 193 000 000 F alors que 226 000 000 F étaient prévus pour les étapes 5 et 6. Il est répondu que les aspects d'équipement, de renchérissement et les divers ne relevaient pas du crédit d'étude. **La réception doit avoir lieu en 2012. La question de la longueur des travaux et de l'enchaînement de la 6<sup>e</sup> étape pourrait aboutir à une levée de boucliers des voisins. Ne serait-il pas préférable, également pour des raisons d'économie, d'enchaîner les deux étapes sans interruption ? La séance du 27 mars 2007 permet aux commissaires de visiter les lieux – en particulier l'animalerie – et d'obtenir dans le détail toutes les réponses aux nombreuses questions posées (cf. annexe I).**

### **III. Discussions et votes**

Avant de procéder au vote de ce projet de loi, les commissaires s'attardent sur deux problèmes importants, soit l'enchaînement de la 6<sup>e</sup> étape liée à la subvention fédérale et les capacités d'investissement du canton. Il est indiqué que pour pouvoir bénéficier de la subvention fédérale pour l'étape 6, les travaux de cette étape devraient commencer au plus tard en 2011. La fin des travaux de la 5<sup>e</sup> étape étant prévus en 2012, il serait possible de commencer l'étape 6 avant cette date. A la lumière des expériences de subventionnement fédéral connu à ce jour, notamment dans le domaine des transports, eu égard aux économies qui pourraient être obtenues grâce à l'enchaînement des étapes 5 et 6 (location, libération de surfaces, etc.), la commission décide de soutenir et de recommander au Conseil d'Etat de prévoir l'enchaînement des deux étapes et de procéder aux études nécessaires dans ce but.

La requête suivante est votée à l'unanimité des présents (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG, 1 UDC) : « **Considérant la subvention fédérale, ainsi que l'économie potentielle (libération des locaux, coûts de**

construction), la Commission des travaux plaide pour l'enchaînement des étapes 5 et 6 du CMU, cela compte tenu de la date butoir de 2011. En espérant que la commission reçoive, d'ici là, la planification actuellement en cours dans le département ».

Il est rappelé que la capacité d'investissement dépend de l'ampleur des amortissements. Un commissaire souligne que le rôle de la Commission des travaux est d'examiner sous différents angles (techniques, coûts, opportunité) les projets de lois qui lui sont présentés par le Conseil d'Etat. Ensuite, l'arbitrage politique sur l'engagement des ressources dépend du Conseil d'Etat et il est jugé au niveau du budget qui répartit l'effort entre la politique d'investissement et ses priorités. Les commissaires sont divisés sur la question de savoir s'il incombe aussi à la Commission des travaux de se soucier de la vision globale en matière d'investissement.

#### Votes :

L'entrée en matière est votée à l'unanimité par 13 commissaires (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG, 1 UDC).

#### *Deuxième débat :*

Titre et préambule adoptés sans opposition.

#### **Art. 1 Crédit d'investissement**

Le poste divers et imprévu n'est pas jugé excessif, toutefois la requête suivante est votée à l'unanimité des présents (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG, 1 UDC) : « **Le DCTI s'engage à informer la Commission des travaux, par intervalle, des engagements financiers pris sur le projet, notamment après la phase importante d'adjudication.** »

**Les articles 1 à 6 sont ensuite adoptés sans opposition.**

Avant le vote d'ensemble, il est encore précisé que :

- la maîtrise d'ouvrage se fait par le DCTI ;
- le projet de loi à l'appui du financement du BDL2 sera déposé au début 2008 ;
- la subvention fédérale avoisinera environ un tiers du projet et qu'elle ne peut pas figurer dans le projet de loi car cette subvention arrive en supplément sur un compte « recettes », mais pas en déduction du montant voté et que la commission vote sur le budget global.

Avant le vote d'ensemble, les groupes se déterminent ainsi :

- **le parti libéral** est impressionné par l'activité déployée et souligne l'importance de l'excellence du CMU pour Genève, en espérant qu'il servira également à toute la région franco-valdo-genevoise ;
- **le parti radical** souligne les engagements pris pour regrouper l'Ecole romande de pharmacie (ERP) et la priorité à la recherche de pointe et de la formation ;
- **le PDC** constate que ce projet va réellement améliorer la situation, mais s'inquiète des conséquences de la durée du chantier sur les coûts, mais il insiste sur la nécessité de réaliser cet ouvrage ;
- **le PS** ayant déjà soutenu l'étude, il soutiendra la demande de crédit tout en rompant une lance en faveur de la réalisation du BDL2 ;
- **l'UDC** soutiendra le projet qui va dans le sens de l'excellence mondiale du CMU et le souci de créer des emplois et dynamiser la région ;
- **les Verts** soulignent l'excellent montage du projet tout en adressant une légère critique au montage du crédit d'étude ;
- **le MCG** votera ce projet par confiance envers le Conseil d'Etat.

Vote d'ensemble :

Pour : 13 (3 S, 1 Ve, 1 MCG, 2 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC), contre : 0, abstention : 0

Le projet de loi 9945 est accepté à l'unanimité.

La commission unanime vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre ces conclusions et de voter ce projet de loi.

Annexe I : - liste des questions issues des séances de la Commission des travaux des 13 et 20 mars 2007.

Annexe II : - calcul des frais de fonctionnement des crèches universitaires.

## Projet de loi (9995)

**ouvrant un crédit d'investissement de 193 483 000 F en vue de la construction de la 5<sup>e</sup> étape du Centre médical universitaire (CMU)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### Art. 1 Crédit d'investissement

<sup>1</sup> Un crédit d'investissement de 193 483 000 F (y compris renchérissement et TVA) est ouvert au Conseil d'Etat pour la construction de la 5<sup>e</sup> étape du Centre médical universitaire (CMU).

<sup>2</sup> Le montant du crédit indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

Construction étape 5	121 079 000 F
Transformation partielle étapes 1 - 4	7 759 000 F
Equipement	14 494 000 F
Honoraires, essais, analyse	18 296 000 F
TVA (7,6%)	12 263 208 F
Renchérissement	14 699 000 F
Divers et imprévus	4 893 000 F
<b>Total</b>	<b>193 483 000 F</b>

### Art. 2 Budget d'investissement

Le crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2007, sous les rubriques 05.04.02.00.503 0 4350 et 03.26.01.00.506 0 4300.

Ce crédit se décompose de la manière suivante :

Construction (05.04.02.00.503 0 4350)	177 887 000 F
Equipement (03.26.01.00.506 0 4300)	<u>15 596 000 F</u>
<b>Total</b>	<b>193 483 000 F</b>



**Art. 3 Financement et charges financières**

Le financement de ce crédit complémentaire est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

**Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

**Art. 6 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

François de Planta EPFL SA AGA Pierre-Alain Portier Architectes



21A, avenue Dumas - 1208 Genève  
 Tel +4122 702 10 77  
 Fax +4122 702 10 88  
 E-mail: planta.portier@bluewin.ch

**414 – CENTRE MEDICAL UNIVERSITAIRE**  
**Extension - Etape 5**  
 =====

**Liste des questions issues des séances de la Commission de Travaux, des 13 et 20 mars 2007**

---

**1 - Délai de remise du bâtiment : 2012 ou 2013**

Il semble qu'il n'y ait pas concordance entre différentes informations reçues à ce jour.

Réponse :

2012, c'est le délai pour l'étape 5,  
 2013, c'est le délai avec les transformations 1 à 4

**2 - Pourquoi une telle durée de chantier ?**

Réponse :

Cette durée tient compte en grande partie du plan de trésorerie.

La planification des travaux a tenu compte de l'investissement important consacré à cet objet en lien avec la capacité financière de l'Etat et en regard des nombreux objets prévus dans le Plan de trésorerie des grands travaux; à cet effet, il a été prévu une exécution normale des travaux.

La planification actuelle implique des décaissements annuels situés entre 22 mio et 35 mio. Un groupe de travail au sein du D.C.T.I. est chargé de mettre en place un instrument de planification financière qui permettra de prioriser les objets selon certains critères à définir.

Si l'on fait abstraction du plan de trésorerie, la durée du chantier pourrait être réduite de 6 mois, essentiellement obtenus sur le second œuvre. La partie du gros œuvre a été optimisée et ne peut être raccourcie davantage. En complément et étant donné que selon les options du développement durable et du concept énergétique, les installations techniques se trouvent en toiture, il n'est pas possible de travailler sur ces installations avant d'avoir terminé le gros-œuvre; en d'autres termes il n'est pas possible de travailler en temps caché.

**3 - Afin de réduire les nuisances vis à vis des habitants de la rue Sautter, ne faudrait-il pas enchaîner avec l'étape 6 avant même que l'étape 5 ne soit intégralement terminée ?**

Réponse :

Le surcoût est de 2 % si les deux étapes se suivent sans arrêt de chantier.

Si l'ouverture du chantier de l'étape 6 est repoussé au-delà de 2013, le surcoût peut être estimé à ce jour à 4 %.

**4 - Est-il possible d'auditionner un responsable du Département des Finances sur :**

- 4.1. la planification des grands travaux
- 4.2. le programme d'investissement
- 4.3. les amortissements (degré et planification)

Réponse :

Une audition est agendée le 3 avril prochain.

**5 - Concept énergétique :****5.1 eau de pluie ? 2 réseaux ? est-ce rentable ?**

Réponse :

- le coût de l'installation sanitaire est de CHF HT 190'000.-- non compris les travaux de maçonnerie et d'électricité.
- la valeur de l'eau récupérée est de CHF HT 12'812.--/an.
- l'installation couvre ses frais au prix actuel de l'eau puisque les infrastructures nécessaires au bassin auraient de toute manière dû être construites pour assurer la liaison entre les différentes étapes du CMU.

A titre d'exemple, le cycle de la Seymaz est réalisé avec un tel système et le collège du Rolliet est en cours de chantier sur le même principe.

**5.2 Energie solaire : est-ce que la subvention SCAn est envisageable et si oui, a-t-elle déjà été intégrée au Crédit d'investissement ?**

Réponse :

Oui elle est envisagée et attendue mais ne sera attribuée que lorsque la preuve aura été faite que l'installation est conforme aux projections issues du projet. En conséquence aucun montant n'a pour l'instant été introduit dans le projet de loi.

**5.3 Rejets de chaleur, qu'est-ce qui est prévu dans le budget (étude, prestations...) ?**

Réponse :

L'étude complémentaire à établir par les Ingénieurs et le montant des installations sont inclus dans le budget global des installations CVCFR si l'option devait en finalité, être retenue.

**6 - Consommation électrique : en raison de l'ouverture des marchés, disposons-nous d'un contrat avec les S.I.G. ?**

Réponses :

- 6.1 Nous n'avons pas de rabais spécial avec les S.I.G. sur le prix de kWh électrique pour l'ensemble de nos bâtiments.
- 6.2 Suite au rejet de la Loi sur les marchés de l'électricité (LEM), les S.I.G. ont élaboré un projet de nouvelle offre dans le but de permettre à ses gros clients de bénéficier d'une offre de vente plus favorable afin de s'adapter à la future ouverture du marché. Cela signifie que depuis 2005, nous avons signé des contrats d'achat d'électricité en bourse (EEX de Leipzig) à travers les S.I.G. sur tous les sites dont la consommation annuelle est supérieure à 1 GWh soit 14 sites, pour une économie d'environ 0.5 M CHF /an. Ces contrats sont négociés annuellement entre le D.C.T.I. et les S.I.G.
- 6.3 Depuis 2005, entrée en vigueur de la nouvelle tarification d'électricité NOE1 des S.I.G. qui a permis une forte diminution des dépenses d'environ 1.5 M CHF.

**7 Sécurité : Sprinkler total : est-ce la bonne solution et est-ce nécessaire ?**

Réponse :

Le bâtiment doit être équipé soit d'une installation automatique de détection de fumée totale, soit d'un système d'extinction automatique sprinkler total.

La solution Sprinkler coûte CHF 800'000.-- pour CHF 1'000.-- d'entretien annuel alors que la solution détection coûte CHF 500'000.-- pour CHF 20'000.-- d'entretien annuel.

Nous avons admis que sous l'angle du développement durable, des mesures complémentaires liées à l'option de détection et du coût, mais aussi, en fonction du concept de prévention d'incendie et du concept accepté par le Service Sécurité et Salubrité, nous retenons la solution sprinkler.

**8 - Frais de fonctionnement de la crèche**

Réponse :

Actuellement il y a au budget de fonctionnement, 20 places à CHF 30'000.-- /place, soit CHF 600'000.--/an.

A raison de CHF 26'000.-- /place /an, pour 40 places, la crèche du CMU coûtera CHF 1'040'000.-- /an en exploitation.

Déduction faite du montant de CHF 600'000.-- qui sera transféré sur la crèche CMU, il reste un montant de CHF 440'000.-- /an à couvrir

Durant les 2 premières années, ce montant sera diminué de CHF 200'000.-- correspondant aux subventions fédérales au fonctionnement des crèches.

**9 - Type de façade : est-il possible que l'on étudie davantage la solution "préfabriqué" avec entre autre, les incidences sur les délais (gain de temps)**

Réponse :

La solution de façades préfabriquées permettrait de gagner deux mois sur le gros-œuvre mais coûte 1 million de plus que la solution retenue, au niveau de l'entretien sur 50 ans.

**10 - Que deviennent les locaux laissés vacants après le déménagement au CMU 5 ?**

Réponse :

Locaux SMD : conformément au PL 9995 en page 10/55, les locaux retournent aux HUG, ils représentent 4'150m<sup>2</sup>.

Locaux ERP sur le site des Sciences au quai Ernest Ansermet :

La planification des besoins de bâtiments de l'Université a montré un déficit actuel pour la Faculté des sciences de 8'500 m<sup>2</sup>, le plus important de toutes les facultés.

Le transfert de la Section des sciences pharmaceutiques libérera une surface totale dans la zone Arve (à l'exclusion donc du site d'Archamps) de 5704 m<sup>2</sup>. Seuls environ 5'000 m<sup>2</sup> sont disponibles car environ 700 m<sup>2</sup> sont occupés conjointement avec d'autres subdivisions de la faculté.

La Faculté des sciences a trois objectifs pour l'utilisation des 5'000 m<sup>2</sup> libérés :

1. Faire face à son déficit estimé à 8500 m<sup>2</sup>. Des développements, en particulier autour des Pôles de recherche nationaux en physique et en génétique, vont demander des surfaces nouvelles.
2. Regrouper sur le site Arve des sections ou départements isolés et hébergés dans des locations à la charge du DCTI :

Localisation	Subdivision	Surface	Loyer annuel
Maraîchers	Sciences de la terre	3'518 m <sup>2</sup>	1'363'236 francs
Gustave-Revilliod	Anthropologie	1'174	239'268
Clochettes	Ecologie	216	63'492
Lièvre	Mathématiques	1'222	514'848
Total		6'130 m <sup>2</sup>	2'180'844 francs

Auxquels il faut ajouter les 600 m2 de l'Institut Forel à Versoix, dans des locaux de l'Etat en déliquescence avancée.

3. Anticiper la reconstruction de locaux provisoires depuis les années soixante. Il s'agit du Pavillon Sciences 1 de 2'400 m2 et du Pavillon des Isotopes de 900 m2. Lors de la démolition et la construction de nouveaux bâtiments, il faudra un espace pour que les subdivisions concernées puissent travailler.

En conclusion les surfaces insuffisantes mais bienvenues sont très importantes pour la Faculté des sciences. Une partie de l'utilisation sera constituée de regroupements qui économiseront des loyers à l'Etat, et amélioreront le fonctionnement de la Faculté, même en abandonnant des surfaces. Un plan précis sera présenté dans les deux ans qui viennent.

**11 - Subventions fédérales, y en aura-t-il et si oui, ont-elles déjà été introduites au Crédit d'investissement ?**

Réponse :

La subvention sera de 37 millions conformément à ce qui est annoncé dans le PL 9995, en page 34 /55. Cette somme n'a pas encore été déduite du montant soumis au Crédit d'investissement.

**12 Si le CMU 6 devait se réaliser dans la foulée du CMU 5 est-ce que les besoins se justifient ?**

Réponse :

Le programme des locaux serait composé de :

- Investigation clinique

Projet de centre de recherche clinique de 4'500m2 : actuellement une bonne partie des laboratoires de recherche clinique se trouvent disséminés entre le bâtiment du CMU et les HUG. Cette activité bien que tournée vers la clinique, par son aspect recherche, revient à la Faculté de Médecine. Ces nouvelles surfaces permettraient ainsi de libérer des surfaces pour les HUG et pour la section de recherche fondamentale de la faculté de Médecine qui se trouve dans une situation critique.

- Interfacultaire

Une surface de 1000m2 pour l'accueil des pôles de recherche nationaux et des plateformes technologiques interfacultaires, avec des programmes communs tels que la recherche sur le cerveau impliquant aussi bien la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation, la Faculté des Sciences et la Faculté de Médecine. Il en va de même avec les unités de recherche sur le vieillissement dont le volet de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation est actuellement logé dans une location à proximité de Belle-Idée, dont le coût annuel de 50'000.- est supporté par l'Université.

- ISMMS et EEPS

Avec la création de l'ISMMS (Institut des Sciences du Mouvement et de la Médecine du Sport), un nombre croissant d'étudiants choisissent ce secteur. Il en découle une augmentation du nombre de collaborateurs et d'enseignants. Cet institut est actuellement logé dans des surfaces louées par l'Université pour un montant annuel de Frs 50'000.--.

D'autre part avec l'Ecole d'éducation physique et du sport, il est nécessaire de disposer de surface d'activités sportives qui seraient aussi mise à disposition des membres de la communauté universitaire en dehors des heures d'enseignement.

- Programme SMD

Extension de 300m2 pour les cliniques. Dans le cadre du projet CMU 5 nous avons dû considérablement réduire le nombre de sièges dentaires afin de pouvoir faire entrer le programme dans les surfaces disponibles. Une extension de 300m2 permettra d'offrir de meilleures conditions en particuliers aux doctorants et aux enseignants et de permettre l'accueil de 30 étudiants par volée au lieu de la limite de 25 imposée par l'espace disponible. Les laboratoires de recherches ont été aussi limités et il manque une surface de 100m2 pour pouvoir disposer de laboratoires au niveau des cliniques.

Surfaces administratives de 100m<sup>2</sup> : en particuliers destinées aux assistants et aux doctorants qui ne disposeront pas dans CMU 5 de surfaces en suffisance pour le travail administratif qui est fait hors clinique.

- Programme ERP

Extension de 400m<sup>2</sup> pour ses activités de recherches, afin de répondre aux besoins globaux d'expansion. L'installation de l'ERP permettra le regroupement de cette entité ainsi que son rapprochement avec la Faculté de médecine d'une part et d'autre part de disposer de locaux d'excellente qualité et en parfaite adéquation avec l'activité. Toutefois ceci ne leur permettra pas dans un premier temps de répondre à son expansion, ces 400m<sup>2</sup> supplémentaire devront répondre à cet objectif.

Salle des travaux pratiques de 200m<sup>2</sup> : actuellement l'enseignement de la pharmacie nécessite 5 salles TP utilisées à plein temps. Le CMU5 ne permet la construction que de quatre salles de ce type, la cinquième salle sera maintenue sur le site des Sciences. Le CMU6 permettra la création de cette cinquième salle de TP.

- Surfaces communes

L'augmentation de 1'000m<sup>2</sup> de ces surfaces sera principalement liée aux nouveaux utilisateurs, ce qui implique de nouvelles surfaces de stockage et de magasin, ainsi que des salles de réunions et d'enseignement. D'autre part, il est prévu 200m<sup>2</sup> pour une petite cafétéria de proximité de restauration rapide en réponse au nombre d'utilisateurs. Les animaleries nécessitent un nombre croissant de laboratoires de proximité, et de plateforme technique de type imagerie, IRM, ou d'étude de comportement. Cette nouvelle surface permettra également de développer l'animalerie pour les animaux à sang-froid en particulier avec l'utilisation croissante des poissons de type « Zebra fish ».

Genève, le 26 mars 2007 - Portier /jg





**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

RECTORAT

**Prof. Anik de Ribaupierre**  
Vice-Rectrice

Ligne directe: 022 379 75 16  
Anik.DeRibaupierre@rectorat.unige.ch

Commission des Travaux du Grand  
Conseil

Genève, le 2 avril 2007

Concerne : Calcul des frais de fonctionnement des crèches universitaires

Monsieur le Président,

En vous priant de nous excuser du retard, je vous prie trouver en annexe, et à titre indicatif, le budget établi par la Ville de Genève (VDG) que nous avons reçu en octobre 2006. Ce document est un peu brut ; l'assistante s'occupant du dossier étant absente, je n'ai malheureusement pas pu m'en faire sortir un nouvel exemplaire, plus à jour et/ou plus détaillé.

En résumé, les frais de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

1) Secteur Université : Allobroges, Baud-Bovy et Cheval à Bascule

Frais se répartissant à raison de 50% pour la Ville de Genève et 50% pour l'Université, 168 places :

Budget d'exploitation 2006	1) Secteur Université	2) Bertrand (Unige)
Charges salariales	4'884'333	727'647
Frais des enfants	242'300	36'097
Frais de locaux	739300	93971
Acquisitions, entretien	6'185	921
Administration	98'509	14675
<b>Total charges</b>	<b>5'970'627</b>	<b>889'479</b>
Pensions	1'276'500	190'168
Recettes diverses	74'550	
Subventions VDG et UNIGE	4'620'030	672'039

Pour le secteur de l'Université, nous nous répartissons les frais entre la Ville de Genève et l'Université, à raison de 50% de part et d'autre (pour un total de 179 places, dont 21 en jardin d'enfants, en 2006)

En ce qui concerne le secteur dit Bertrand, je rappelle que nous avons « loué » les places, à raison de 40 places pour la première partie de l'année 2006, puis de 20 places par la suite (diminution rendue nécessaire par les coupures budgétaires que nous avons à imposer au budget de l'Université)

Espérant que ces quelques données répondent à votre question, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

  
Anik de Ribaupierre  
Vice-rectrice

## BUDGET D'EXPLOITATION 2006

Reçu de la VdG par email le 05.04.2006 - modifié CS le 10.04.2006

CHARGES D'EXPLOITATION:		CHA 179 annuel	CHA 179 mensuel/place	Bertrand 30 places janv.-août	Bertrand 20 places sept.-déc	Bertrand Total 2006 UNIGE
4000	Salaires bruts	3'612'957	1'682	403'682	134'561	538'243
4001	Remplacements	97'000	45	10'838	3'613	14'451
4007	Salaires stagiaires & apprentis	-	-	-	-	-
4008	Salaires stagiaires EEJEG	-	-	-	-	-
4011	13ème salaire progressif	192'329	90	21'489	7'163	28'652
4012	./. Contribution de solidarité	-	-	-	-	-
4013	Gratification pr année de service	-	-	-	-	-
4014	Prime d'ancienneté	4'480	2	501	167	667
4020	Particip ass maladie	55'200	26	6'168	2'056	8'223
4021	AVS & AC	249'208	116	27'844	9'281	37'126
4022	Allocats. Familiales	55'468	26	6'197	2'066	8'263
4023	2ème pilier ADAPTE	390'229	182	43'601	14'534	58'135
4024	Assurance accident	91'899	43	10'268	3'423	13'691
4025	Assurance maternité	792	0	89	30	118
4026	Assur. perte de gain	97'557	45	10'900	3'633	14'534
4027	Fonds de décès	2'208	1	247	82	329
4028	Allocation de naissance	-	-	-	-	-
4030	Frais de déplacement	1'000	0	112	37	149
4040	Perfectionnement	33'507	16	3'744	1'248	4'992
4041	Formation en emploi	-	-	-	-	-
4050	Honoraires	500	0	56	19	74
40	<b>CHARGES SALARIALES</b>	<b>4'884'333</b>	<b>2'274</b>	<b>545'736</b>	<b>181'912</b>	<b>727'647</b>
4140	Mat. scolaire/jeux	9'200	4	1'028	343	1'371
4141	Matériel papeterie	6'000	3	670	223	894
4142	Literie, lingerie et vêtements	4'000	2	447	149	596
4143	Pharmacie	8'000	4	894	298	1'192
4144	Langes	-	-	-	-	-
4210	Séjours, excursions, visites	7'200	3	804	268	1'073
4220	Assurance accident enfants	-	-	-	-	-
4250	Alimentation	202'000	94	22'570	7'523	30'093
	Enfants	164'700	77	18'402	6'134	24'536
	Adultes auprès des enfants	17'700	8	1'978	659	2'637
	Employés	3'500	2	391	130	521
	Autres (livraison, traiteur ...)	16'100	7	1'799	600	2'399
4260	Blanchissage	1'800	1	201	67	268
4270	Manifest. except.	4'100	2	458	153	611
41-42	<b>FRAIS DES ENFANTS</b>	<b>242'300</b>	<b>113</b>	<b>27'073</b>	<b>9'024</b>	<b>36'097</b>
4300	Loyx A charge de UNIGE Selon convention	495'830	231	38'500	19'200	57'700
4310	Energie : mazout	-	-	-	-	-
4311	Energie : eau, gaz, électricité	44'100	21	4'927	1'642	6'570
4320	Assurance des locaux	3'700	2	413	138	551
4321	Produits de nettoyage	7'200	3	804	268	1'073
4322	Prestation tiers nett. locaux	180'000	84	20'112	6'704	26'816
4323	Travaux entr. bâtiment	3'800	2	425	142	566
4324	Contrats entr. bâtiment et inst.	-	-	-	-	-
4325	Entretien jardin	4'670	2	522	174	696
43	<b>FRAIS DE LOCAUX</b>	<b>739'300</b>	<b>344</b>	<b>65'703</b>	<b>28'268</b>	<b>93'971</b>
4400	Machines	-	-	-	-	-
4410	Mobilier, matériel	2'685	1	300	100	400
4420	Entretien mach. mobilier	3'500	2	391	130	521
44	<b>ACQUISITIONS, ENTRETIEN</b>	<b>6'185</b>	<b>3</b>	<b>691</b>	<b>230</b>	<b>921</b>



4500	Fournitures bureau	4'300	2	480	160	641
4501	Photocopies	1'700	1	190	63	253
4510	Affranchissements postaux	2'300	1	257	86	343
4520	Téléphones	9'800	5	1'095	365	1'460
4530	Assurances RC	700	0	78	26	104
4540	Honoraires comptabilité	-	-	-	-	-
4550	Taxes banque, CCP,	3'600	2	402	134	536
4551	Frais de gestion AVS	9'509	4	1'062	354	1'417
4555	Intérêt débiteur lié au subv.	-	-	-	-	-
4560	Documentation	1'400	1	156	52	209
4570	Cotisations	800	0	89	30	119
4580	Frais insertion offres emploi	-	-	-	-	-
4590	Divers	64'400	30	7'196	2'399	9'594
45	ADMINISTRATION	98'509	46	11'007	3'669	14'675
5010	Mobil. & mat.	-	-	-	-	-
5020	Instalns. fixes	-	-	-	-	-
5040	Perte sur débiteurs (constatée)	-	-	-	-	-
50	AMORT IMMOB & PERTES	0	-	-	-	-
5850	Ajust. rel. exercices antérieurs	0	-	-	-	-
58	CHARGES exercices antérieurs	0	-	-	-	-
	(avec loyer selon convention)			650'209	223'103	873'312
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5'970'627	2'780	667'109	222'370	889'479

PRODUITS D'EXPLOITATION:		CHA	CHA	Bertrand	Bertrand	Bertrand
		179 places/annuel	mensuel/place	30 places: janv.-août	20 places: sept.-déc.	UNIGE
6000	Pensions d'enfants	1'273'000	593	142'235	47'412	189'646
6010	Rbt prest.employés : alim.	3'500	2	391	130	521
	Rbt prest.employés : loyer	-	-	-	-	-
	PENSIONS	1'276'500	594	142'626	47'542	190'168
6020	Ville de Genève	3'203'000	1'491	-	-	-
6021	Gratuité des locaux VG	385'030	179	-	-	-
6030	Etat de Genève	1'032'000	480	499'254	172'785	672'039
6040	Communes	-	-	-	-	-
6050	Autres subventions	-	-	-	-	-
6051	Energies gratuites VG	-	-	-	-	-
	SUBVENTIONS	4'620'030	2'151	499'254	172'785	672'039
6062	Langes (remb. parents)	-	-	-	-	-
6063	Téléphones (remboursements)	100	0	11	4	15
6064	Intérêt banque lié au subv.	450	0	50	17	67
6065	Autres produits (liste)	1'000	0	112	37	149
	PRODUITS DIVERS	1'550	1	173	58	231
6100	Prestations des assurances	73'000	34	8'156	2'719	10'875
6110	Prestations AMAT Fédérale	-	-	-	-	-
6111	Prestations AMAT Cantonale	-	-	-	-	-
6112	Amat fed. rembourse AVS-AC	-	-	-	-	-
61	DEDOMMAGEMENTS	73'000	34	8'156	2'719	10'875
6850	Ajust. exercices antérieurs	0	-	-	-	-
68	Produits exercices antérieurs	0	-	-	-	-
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	5'971'080	2'780	667'160	222'387	889'546
	RESULTAT D'EXPLOITATION	453	0	51	17	67